



TERMES DE REFERENCES

RELATIFS

A l'étude de faisabilité de l'externalisation du stockage et distribution des produits pharmaceutiques aux établissements de santé du Ministère de la Santé



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Les produits pharmaceutiques sont une composante importante des activités du système de santé. Leur contribution à l'amélioration de l'état de santé de la population est vitale. Ils représentent près de 40% de la dépense globale de la santé.

Au niveau du secteur public, le Ministère de la Santé (MS) a alloué en 2013, plus de deux milliard de dirhams en médicaments et produits de santé. Cependant, malgré les efforts déployés jusqu'à ce jour dans le cadre de l'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux en terme d'économie réalisée (regroupement des achats) et d'assurance qualité (normes et standards européens), la disponibilité de ces produits au niveau des établissements de santé est préoccupante. Les malades ne profitent pas pleinement de ces efforts.

La problématique de la stabilité de la chaîne d'approvisionnement en produits pharmaceutiques est donc plus que jamais posée.

Aussi, plusieurs évaluations et études ont été réalisées sur le système d'approvisionnement actuel et ont permis de mettre en évidence la saturation de ce dernier et son inadéquation avec les nouveaux défis que le Ministère de la Santé doit affronter.

Par ailleurs, le contexte actuel est marqué par plusieurs éléments qui rendent nécessaire d'assurer une disponibilité totale des produits pharmaceutiques notamment :

- La mise en place d'une nouvelle constitution garantissant l'accès aux soins de santé à tous les citoyens ;
- La généralisation du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) par sa Majesté le Roi en mars 2012 ;
- La volonté du Ministère de la Santé de mettre en place une politique pharmaceutique, garantissant la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des produits pharmaceutiques à tous les citoyens.

2. OBJECTIFS

1. Objectif général

Offrir plus de visibilité au Ministère de la Santé quant à la faisabilité technique et financière (à court et à long terme) de l'externalisation des activités de stockage et distribution des produits pharmaceutiques et autres produits de santé aux établissements de santé.

2. Objectifs spécifiques

- Disposer d'un diagnostic détaillé du schéma logistique actuel du Ministère de la Santé en matière de produits pharmaceutiques;
- Connaître les composantes du projet de l'externalisation des activités de stockage et de distribution des produits pharmaceutiques;

- Arrêter le scénario optimal d'externalisation des activités de stockage et de distribution des produits pharmaceutiques;
- Disposer des éléments pour le lancement de l'appel à concurrence pour l'externalisation des activités logistiques des médicaments et dispositifs médicaux du Ministère de la Santé.

3. PERIMETRE ET CHAMPS DE L'ETUDE

Le périmètre de l'étude, objet des présents termes de références, concerne les activités ayant trait au stockage et distribution des médicaments et dispositifs médicaux du Ministère de la Santé.

4. DESCRIPTION DE LA SUPPLY CHAIN ACTUELLE DU MINISTERE DE LA SANTE

4.1 Acteurs et intervenants internes du Ministère de la Santé

- La Division de l'Approvisionnement (DA) responsable du regroupement des besoins, du lancement des appels d'offres, de la réception, stockage et distribution des produits pharmaceutiques, de la gestion administrative ainsi que du suivi de l'approvisionnement ;
- La Direction de la Planification et des Ressources Financières (DPRF) qui notifie à la DA les budgets programmés au titre de l'année en cours puis délègue les crédits nécessaires à l'engagement des marchés ;
- Les Directions Régionales, les délégations provinciales ainsi que les centres hospitaliers régionaux et provinciaux qui élaborent les commandes annuelles en produits pharmaceutiques de fonctionnement sur la base des crédits notifiés et les transmettent à la DA ;
- La Direction de la Population (DP) et la Direction de l'Epidémiologie et de la Lutte Contre les Maladies (DELM) qui élaborent les commandes relatives aux programmes de santé publique en concertation avec les acteurs au niveau régional et les transmettent à la DA pour être acquis et distribués ;
- La Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP) qui assure la fonction de régulation (octroi des Autorisation de Mise sur le Marché) et le contrôle de qualité (analyse des échantillons, via le Laboratoire National du Contrôle de Médicament).

4.2 Processus d'approvisionnement

En tant que centrale d'achat, la Division Approvisionnement assure les achats en médicaments auprès des laboratoires pharmaceutiques et autres sociétés qui sont ses fournisseurs en médicaments, dispositifs médicaux et réactifs dans le cadre des marchés issus des appels d'offres. Ces fournisseurs sont répartis comme suit :

- 40 Laboratoires pharmaceutiques (EPI);
- 20 fournisseurs de dispositifs médicaux et réactifs;

4.3 Sites de stockage

Les sites de stockage et de distribution des produits pharmaceutiques du Ministère de la Santé se divisent en 4 niveaux :

- Les entrepôts centraux du Ministère de la Santé gérés par la DA : Ils constituent le premier maillon de la chaîne logistique. Ils sont dédiés au stockage et à la distribution des produits acquis dans le cadre des appels d'offres. Ils sont au nombre de 4 :
 - Service de Gestion des Produits Pharmaceutiques de Berrechid : C'est le site de stockage le plus important en terme de superficie et de volume ;
 - Site « Pharmacie Centrale » à Casablanca qui date des années 1917 et qui a été historiquement la première pharmacie du Ministère de la Santé ;
 - Site « Derb Ghallef » : Dédié uniquement au stockage et à la distribution des solutés massifs ;
 - Entrepôt de Beauséjour : Entrepôt spécialisé dans le stockage et la distribution des produits thermolabiles et des contraceptifs ;
- Les entrepôts régionaux : Ils sont au nombre de 8 dont 4 achevés (Meknès, Agadir, Oujda et Al Hoceima) et 4 en construction ou à l'état de projet (Tétouan, Marrakech, Laayoune et Guelmim). Ces entrepôts dont le démarrage des travaux a débuté en 2005 ne jouent actuellement aucun rôle dans le cycle d'approvisionnement ou sont utilisés comme pharmacies provinciales ;

4.4 Distribution

Les clients de la Division de l'Approvisionnement sont :

- Les pharmacies provinciales et hospitalières : Elles sont au nombre de 159 et sont situées au niveau des 82 délégations provinciales du Ministère de la Santé et des 77 centres hospitaliers provinciaux et régionaux (CHP et CHR) ;
- Les établissements de soins de santé de base : ils constituent le dernier maillon de la chaîne où les produits pharmaceutiques sont dispensés aux malades. Ils sont au nombre de 2750 répartis sur l'ensemble du territoire national. Ils sont approvisionnés par les pharmacies provinciales.

A noter que la distribution des produits pharmaceutiques par la DA se limite actuellement à livrer ces derniers aux 159 pharmacies précitée. La distribution aux ESSB et aux hôpitaux rattachés aux CHP et CHR se fait par les moyens propres de chaque délégation ou centre hospitalier.

Les livraisons par la DA se font de manière planifiée avec en général 4 livraisons par an.

Les moyens humains et matériels à la disposition de la DA pour le stockage et la distribution des médicaments sont à vérifier sur place au niveau des sites de stockage suivants :

1. Berrechid
2. Pharmacie centrale
3. Derb Ghalef
4. Beauséjour

Par ailleurs, il n'existe aucune base de données sur les moyens de stockage et de transport des produits pharmaceutiques disponibles au niveau régional et local.

4.5 Indicateurs d'activités

A titre indicatif, l'achat des produits pharmaceutiques par la DA se fait exclusivement par appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Aussi, les budgets alloués à l'achat des produits pharmaceutiques sont centralisés au niveau du fonds spécial de la pharmacie centrale (CAS).

Les budgets alloués à l'achat des produits pharmaceutiques par le Ministère de la Santé sont de l'ordre de **2 milliards** de dirhams annuellement. Ce budget a connu une augmentation spectaculaire depuis les 10 dernières années vu que le budget de l'année 2003 ne dépassait pas les **300 millions** de dirhams.

Le volume annuel des produits pharmaceutiques stockés et distribués avoisine actuellement les **25.000 tonnes**. La distance parcourue pour la distribution des produits pharmaceutiques est d'environ **700.000 km** annuels (non compris la livraison entre les délégations et les ESSB).

A noter qu'en plus des moyens de transports propres à la DA, le transport des médicaments est assuré également par deux opérateurs nationaux. Le montant dédié annuellement à cette sous-traitance est de **10 380 000 dhs**.

5. STRUCTURATION ET CONSISTANCE DE L'ETUDE

5.1 Structuration de l'étude

Le déroulement de cette étude se décline en cinq missions :

- **Mission 1** : Cadrage général de l'étude ;
- **Mission 2** : Etat des lieux et diagnostic de la situation actuelle ;
- **Mission 3** : Définition des scénarii possibles et leurs plans d'actions à court et moyen termes ;
- **Mission 4** : Analyse et évaluation comparative des scénarii et recommandation du schéma supply chain optimal ;
- **Mission 5** : Rédaction du cahier des charges d'externalisation pour le scénario arrêté.

Les consultants se réuniront au début et à la fin de leur mission avec le Maître d'ouvrage.

Au cours de leur mission, ils rencontreront régulièrement le Maître d'ouvrage le tenir informé de l'avancement des travaux par rapport aux prévisions et des circonstances ou événements éventuels susceptibles d'avoir des conséquences sur l'évolution de leur mission ou ses résultats.

5.2 Consistance des missions

Les prestations à réaliser par le consultant, dans le cadre de chacune des missions citées ci-dessus, se présentent comme suit :

➤ Mission 1 : Cadrage général de l'étude

L'objectif de cette mission est de convenir avec le maître d'ouvrage le plan de travail global pour la réalisation des prestations spécifiées dans les présents termes de référence.

Dans le cadre de cette mission, le consultant devra :

- Proposer un planning et définir un chronogramme détaillé des différentes étapes pour la réalisation de l'étude objet des présents termes de référence ;
- S'assurer de la mise en place de la logistique nécessaire pour la conduite de ces missions ;
- Rédiger et présenter un rapport méthodologique pour la totalité du processus de réalisation desdites missions.

➤ **Mission 2 : Etat des lieux et diagnostic de la situation actuelle**

La mission consiste en la description de l'organisation et du fonctionnement actuels de la chaîne logistique des médicaments du Ministère de la Santé, d'élaborer un diagnostic de la logistique, de porter des constats à l'issue des résultats du diagnostic et à effectuer une analyse approfondie des risques sur toute la chaîne logistique actuelle du Ministère.

Cette mission doit, entre autres, permettre de :

- Décrire d'une façon détaillée la chaîne d'approvisionnement actuelle en se focalisant sur :
 - La description de la structure du réseau de distribution, en termes d'installations physiques (localisation géographique et capacité des différents entrepôts et installations) ;
 - Le recensement des infrastructures et moyens disponibles (manutention, stockage, transport, système d'information) ;
 - Recensement de la capacité et des qualifications des ressources humaines disponibles, organisation, départs à la retraite, recrutement prévus...) ;
 - La description des méthodes utilisées pour la gestion des stocks des PP à tous les niveaux du réseau actuel. (Organisation des lieux de stockage, calcul du stock de sécurité, contrôle des stocks et inventaires, méthodes de réapprovisionnement, délais de livraison par fournisseurs, méthodes de réception, méthodes et délais de chargement, programmation et ordonnancement des livraisons ...) ;
 - Décrire la stratégie d'approvisionnement actuelle : gestion des achats, recherche de nouveau sourcing, ...etc.

Cette mission devra permettre aussi d'évaluer le budget opérationnel actuel en décortiquant tous les coûts globaux fixes et variables à chaque maillon de la chaîne logistique actuelle (approvisionnement, stockage, distribution, ...etc.).

Durant cette mission, le contractant devra notamment procéder à :

- Des visites de sites en rapport avec le cycle de l'approvisionnement à tous les niveaux de la chaîne ;

- Des entretiens avec l'ensemble des acteurs du cycle :
 - Responsables du MS au niveau central et périphérique (Hauts responsables, Directeurs Centraux et Régionaux, Chefs des Divisions rattachées au Secrétariat Général, Délégués provinciaux, Directeurs d'hôpitaux, Médecin-Chefs des SIAAP, Pharmaciens Régionaux, provinciaux et hospitaliers, Directeurs des ESSB...);
 - Responsables et personnel de la DA ;
 - Associations professionnelles, acteurs privés et partenaires du MS dans le domaine de l'approvisionnement :
 - Industrie pharmaceutique,
 - Grossistes répartiteurs,
 - Professionnels des dispositifs médicaux, matériels biomédicaux et autres produits de santé,
 - Professionnels du transport et de la logistique,

➤ **Mission 3 : Définition des scénarii possibles et leurs plans d'actions à court et moyen termes.**

Dans le cadre de cette mission, le consultant aura à mener, compte tenu du diagnostic et des analyses entrepris à l'issue de la mission 2, une revue de la littérature et une synthèse des expériences menées dans ce domaine à l'échelle nationale et internationale, les différents scénarii possibles de la gestion de la chaîne logistique du Ministère de la Santé avec une vision à long terme et des plans d'actions à court et moyen termes.

➤ **Mission 4 : Analyse et évaluation comparative des scénarii et recommandation du Schéma Supply Chain optimal.**

Après avoir défini les différents schémas possibles de la gestion de la chaîne logistique du Ministère de la Santé, le consultant doit procéder à une analyse comparative desdits schémas en définissant les avantages et les inconvénients y afférents.

Au cours de cette mission, le consultant est amené par la suite à établir pour chacun des scénarii définis, les différents coûts de mise en œuvre et d'exploitation (Voir exemple annexe 1).

Sur la base de l'analyse comparative des différents scénarii, le consultant doit recommander au Ministère de la Santé le scénario optimal et faisable qui répond au mieux à ses problématiques logistiques.

En plus de la description du schéma supply chain cible, le consultant est amené à définir l'ensemble des solutions logistiques proposées, les coûts de mise en œuvre et d'exploitation y associé et les gains et impacts escomptés.

➤ **Mission 5 : Elaboration du cahier des charges d'externalisation pour le scénario arrêté.**

Dans le cadre de cette mission et dans le cas où le scénario arrêté préconise l'externalisation, le consultant devra élaborer un cahier des charges relatif à l'appel d'offre.

Ce cahier des charges doit contenir l'ensemble des éléments et données permettant aux soumissionnaires de concevoir leur offre technique et financière notamment les aspects listés à l'annexe 2.

Le consultant devra, au terme des cinq missions précédentes, présenter une synthèse des résultats des travaux effectués dans d'une réunion de restitution qui sera programmée par la DA en présence de l'ensemble des acteurs concernés.

6. LIVRABLES

Chaque mission de l'étude donnera lieu à un ou plusieurs rapports détaillant son contenu et sa consistance.

Le consultant fournira pour chaque mission de l'étude des rapports et livrables comme décrit ci-après :

Missions	Livrables
Mission 1 : Cadrage général de l'étude	Rapport (1) détaillant la méthodologie de réalisation des différentes missions comprenant un planning et les ressources nécessaires pour la conduite de l'étude.
Mission 2 : Etat des lieux et diagnostic de la situation actuelle	Rapport (2) détaillant : - l'état des lieux comportant les résultats du diagnostic relatif à la chaîne logistique du Ministère de la Santé et le budget opérationnel actuel ; - synthèse des visites et des entretiens effectués.
Mission 3 : Définition des scénarii leurs plans d'actions à court et moyen termes	Rapport (3) : - présentant l'ensemble des scénarii et solutions envisageables pour la gestion des activités logistiques du Ministère de la Santé. - établissant des benchmarks pertinents ; - détaillant une vision à long terme et des plans d'actions à court et moyen termes pour les différents scénarii.
Mission 4 : Analyse et évaluation comparative des scénarii et recommandation du schéma Supply Chain optimal	Rapport (4) donnant : - une analyse comparative des différents scénarii définis (avantages, inconvénients, risques, budget) ; - le choix du scénario optimal et faisable compte tenu des problématiques logistiques du Ministère de la Santé et détaillant son schéma supply chain cible, les solutions logistiques proposées et le montage technique et financier.
Mission 5 : Elaboration du cahier des charges d'externalisation pour le scénario arrêté	Rapport (5) : - le cahier des charges comportant les éléments nécessaires pour lancer un appel à la concurrence si la faisabilité de l'externalisation est validée.

Le consultant produira ces rapports en langue française.

7. EXAMEN DES LIVRABLES

Les livrables relatifs à chaque mission de l'étude objet des présents termes de référence seront fournis en version provisoire de (15) quinze exemplaires. Le MO se réserve un délai de 15 jours ouvrables pour donner son avis et faire un récapitulatif de l'avis et des observations du comité de pilotage sur les versions provisoires de ces livrables à compter de la date de leur remise. Le délai imparti au maître d'ouvrage pour donner son avis sur les versions provisoires des livrables ne compte pas dans le délai d'exécution de l'étude.

Une deuxième version des livrables tenant compte des remarques du comité de pilotage et du MO doivent être remis à ce dernier en vingt (15) exemplaires sur support papier et informatique, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de la remise de l'avis du maître d'ouvrage et du comité de pilotage sur les rapports provisoires. Les délais nécessaires pour la prise en charge des remarques et observations du MO sur le contenu des livrables ne comptent pas dans les délais d'exécution.

Les versions électroniques des livrables doivent être sous forme de fichiers non verrouillés ni pour la lecture, ni pour la modification et l'extraction de données. Ces versions électroniques doivent comprendre en plus des rapports livrés sous format papier, toutes les bases de données, les fichiers d'analyse, présentations power point, etc., utilisés par le consultant.

8. PROFIL DES CONSULTANTS

Le consultant devra pouvoir justifier, moyennant les attestations de références adéquates, d'une maîtrise et d'une compétence en matière de :

- Etudes d'externalisation de la logistique ;
- Conception et réalisation des solutions logistiques ;
- Organisation et audit organisationnel ;
- Conseil et veille stratégique ;
- Conduite et la mise en œuvre de projets.

Il devra par ailleurs avoir une connaissance approfondie notamment en :

- Réglementation marocaine relative aux marchés publics
- Réglementation marocaine en rapport avec les produits pharmaceutiques et autres produits de santé ;
- Secteur pharmaceutique marocain (aussi bien les aspects techniques qu'économiques) ;
- Marché de prestations logistiques ;
- Gestion prévisionnelle des approvisionnements ;
- Gestion des stocks et des entrepôts ;
- Logistique, transport routier et distribution ;
- Informatique et systèmes d'information de gestion des approvisionnements ;

- Gestion des ressources humaines et gestion prévisionnelle des ressources et des compétences ;
- Historique et résultats des réformes menées par le MS dans le domaine de l'approvisionnement ;

Le consultant sera tenu de présenter au MO, la liste et les Curriculum Vitae signés de son (ses) expert(s) désigné (s) pour la réalisation de l'étude.

L'équipe de travail proposée par le contractant devra démontrer un savoir-faire reconnu et des expériences, tant au niveau du Maroc qu'à l'international, dans les domaines et compétences précités.

Tous les experts appelés à exercer une fonction importante dans l'exécution des missions de l'étude sont désignés par le terme "experts principaux". Ils doivent disposer des profils suivants :

Expert principal 1 : Chef de mission avec une expérience professionnelle générale probante d'au moins 10 ans dans le domaine de la conduite des projets avec des missions en qualité de chef de projet expérimenté sur l'ensemble des domaines cités et avec une maîtrise de la langue française (Français : excellent écrit et parlé), la maîtrise de l'arabe constitue un avantage.. Cet expert doit avoir à son actif la réalisation ou la participation à des études d'externalisation des activités logistiques.

Expert principal 2 : Spécialiste en logistique et transport avec une expérience professionnelle générale probante d'au moins 5 ans en logistique et transport, ayant une connaissance approfondie de la chaîne logistique pharmaceutique. Cet expert doit avoir une maîtrise de la langue française (Français : excellent écrit et parlé), la maîtrise de l'arabe constitue un avantage.

Expert principal 3 : Spécialiste en management des organisations avec une expérience professionnelle générale probante d'au moins 5 ans dans le domaine de management des organisations. Cet expert interviendra pour l'analyse de l'organisation actuelle et la définition de l'organisation future de la DA selon le scénario validé.

Le fait de présenter pour ce marché un nombre inférieur à trois experts principaux est éliminatoire.

La DA se réserve, toutefois, le droit de demander le remplacement de tout intervenant dont la compétence serait jugée insuffisante ou le comportement inacceptable. Les personnes proposées en remplacement devront avoir les mêmes qualifications citées plus haut.

Si pour des raisons indépendantes de la volonté du prestataire, dûment justifiées, et acceptées par la DA, il s'avère nécessaire de remplacer un membre de l'équipe projet, le prestataire proposera son remplacement par une personne de qualification et d'expérience au moins égale et qui doit être acceptée par la DA.

9. DEROULEMENT ET SUIVI DES PRESTATIONS

Le pilotage du déroulement des prestations et travaux de l'étude objet des présents termes de référence sera assuré par un comité de pilotage dont la composition sera fixée par l'autorité compétente au sein du Ministère de la Santé.

Ce comité sera chargé de :

- donner les orientations générales des prestations ;
- donner les directives explicitant le contenu des prestations prévues ;
- prendre les dispositions nécessaires pour faciliter la réalisation de l'étude ;
- appuyer le consultant auprès des entités concernées pour lever les difficultés qui peuvent survenir au cours de l'exécution des missions de l'étude ;
- examiner et émettre des observations et avis sur les rapports provisoires soumis par le consultant ;
- validation des livrables

Les réunions du comité susvisé sont programmées à la demande du consultant ou du MO. Elles devront faire l'objet de compte-rendu rédigé par le consultant et validé par les participants à ces réunions.

10. DUREE DE L'ETUDE

Cette durée sera de 90 (quatre-vingt-dix) jours qui commenceront à courir au lendemain du jour de la réunion d'ouverture jusqu'à la remise des livrables. Ce délai est réparti comme suit :

- **Mission 1** : 5 jours
- **Mission 2** : 30 jours
- **Mission 3** : 30 jours
- **Mission 4** : 10 jours
- **Mission 5** : 15 jours

11. SECRET PROFESSIONNEL- INDEPENDANCE

Le consultant et son personnel sont tenus au secret professionnel, pendant toute la durée de l'étude et après son achèvement, sur les renseignements et documents recueillis, ou portés à leur connaissance à l'occasion de l'exécution des missions y afférentes. Sans autorisation préalable du maître d'ouvrage, ils ne peuvent communiquer à des tiers la teneur de ces renseignements et documents. De plus, ils ne peuvent faire un usage préjudiciable au maître d'ouvrage des renseignements qui leur sont fournis pour accomplir leur mission.

Tous les experts du consultant doivent être indépendants et les responsabilités qui leur seront confiées ne doivent pas les placer dans une situation de conflits d'intérêts.

12. JUGEMENT DES OFFRES ET CRITERES D'EVALUATION

L'examen des offres sera effectué par une commission désignée à cet effet par le Chef de la Division de l'Approvisionnement. Les travaux de cette commission se dérouleront conformément aux dispositions des articles 38,39 et 40 du décret 2 .12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les membres de la commission sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui concerne les éléments portés à leur connaissance.

L'évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de l'offre technique ;
- L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

9.1 L'appréciation de l'offre technique

L'appréciation de l'offre technique se fera selon le barème ci-dessous indiqué. La commission jugera les aspects suivants pour désigner le candidat retenu :

1. Pertinence de l'analyse ;
2. Esprit de synthèse ;
3. Pluridisciplinarité de l'équipe ;
4. Construction de la problématique et les approches de conception ;
5. Innovation dans la démarche.

L'appréciation de l'offre technique se fera en points selon le barème suivant :

Critères	Note
Profil, formation et diplômes : 20 points	Doctorat : 20 Diplôme d'Ingénieur : 15 Master : 10 Licence : 5
Expériences en lien avec la consultation : 30 points	Pour le bureau d'études : Plus de 10 ans d'expérience dans le domaine : 15 5-10 ans d'expérience dans le domaine : 10 Moins de 5 ans d'expérience dans le domaine : 5 Pour les experts : Plus de 10 ans d'expérience dans le domaine : 15 5-10 ans d'expérience dans le domaine : 10 Moins de 5 ans d'expérience dans le domaine : 5

Pertinence de la note méthodologique Problématique : Présentation de l'aire de l'étude et formulation de la problématique Méthodologie générale : commentaires des termes de référence, approches méthodologiques, enquêtes, organigramme, planning... Approches de conception : idées et ébauche schématique des premières intentions : 50 points	<u>Pour la formulation de la problématique (15)</u> • Bonne formulation : 15 • Formulation moyenne : 10 • Formulation ne répondant pas à l'objet : 5
	<u>Pour la méthodologie (20)</u> • Bonne méthodologie : 20 • Méthodologie moyenne : 15 • Méthodologie ne répondant pas à l'objet : 5
	<u>Pour l'approche et déroulement de l'étude (15)</u> • Approche claire : 15 • Approche moyenne : 10 • Approche complexe : 5
	Note Technique Globale NT
	100 points

La note obtenue correspond à la moyenne des notes attribuées par les membres de la commission

- **Important :**

Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenues :

- Une note technique NT(i) inférieure à la note technique minimale de 70 points qui Représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).
- Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse

9.2 L'Appréciation de l'Offre Financière

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (NF) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante.

Pour les autres offres, la note financière est obtenue selon la formule :

$$NF\ i = [\text{montant de l'offre la moins disante} / \text{montant de l'offre (i)}] \times 100$$

L'offre (i) = l'offre du candidat concerné (i)

9.3 Analyse technico-financière

Les notes techniques (NT) et financières (NF) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 60% pour l'offre technique.
- 40% pour l'offre financière.

La note globale N est obtenue selon la formule suivante :

$$N(i) = 0,6\ NT(i) + 0,4\ NF(i)$$

NT(i) = Note relative à l'offre technique du candidat (i);

NF(i) = Note relative à l'offre financière du candidat (i).

L'offre retenue sera celle qui aura la note globale N(i) la plus élevée.

Annexe 1

- Coûts de stockage ;
- Coûts des équipements (racks, engins et moyens de manutention, équipements du froid...etc.) ;
- Coûts du transport ;
- Coût du système d'information (WMS) ;
- Coûts des installations et du matériel informatique (PC, imprimantes, téléphonie, câblage réseaux, guns...etc.) ;
- Coûts des ressources humaines (MOS, MOD et MOI) ;
- Coûts des installations du personnel (bureau, locaux sanitaires, vestiaires...etc.) ;
- Coûts du transport du personnel ;
- Coûts d'assurance ;
- Coûts du système de sécurité ;
- Coûts des différentes prestations de nettoyage et gardiennage ;
- Coûts des consommables (Papier, emballages, Eau, Electricité, Energie...etc.) ;
- Coûts d'aménagement des sites ;
- Coûts de démarrage ;
- Etc.

Annexe 2

- Le scope du projet (périmètre des activités objet de l'externalisation) ;
- La volumétrie (réception, stockage et distribution) ;
- La liste des points de sourcing (nom, adresse, volume et type de produits ;
- Les délais et fréquences d'approvisionnement ;
- Les Lieux de destination avec la distance en km à partir du site de chargement ;
- Le planning, fréquence et mode de livraison ;
- Les différents modes de stockages (Rack, masse, froid...) ;
- La matrice de classification des Produits Pharmaceutiques en termes de besoins spécifiques de stockage, de transport, de manutention, de durée de validité en fonction des caractéristiques et normes exigées ;
- Les exigences des process de réception de réception, de contrôle, de stockage et de distribution ;
- Le mode de facturation (livre ouvert, livre fermé...etc.) ;
- La durée du contrat ;
- L'organisation des sites (temps d'ouverture, nombre des équipes...etc.) ;
- Les indicateurs de performance (coût, qualité, délai, taux de freinte par objectif et mode de calcul) ;
- Les outils de contrôle et de suivi nécessaires à la gestion du contrat de prestation ;
- Les dispositions réglementaires relatives à l'exercice du prestataire ;
- Etc.

Liste des acronymes

CHP	Centre Hospitaliers Provinciaux
CHR	Centre Hospitaliers Régionaux
DA	Division Approvisionnement
DP	Direction de la Population
DPRF	Direction de la Planification et des Ressources Financières
DELM	Direction de l'Epidémiologie et de la Lutte Contre les Maladies
DMP	Direction du Médicament et de la Pharmacie
LNCM	Laboratoire National du Contrôle de Médicament
ESSB	Etablissement de Soins de Santé de Base
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MO	Maître d'ouvrage
MOD	Main d'Œuvre Directe
MOI	Main d'Œuvre Indirecte
MOS	Main d'Œuvre de Structure
MS	Ministère de la Santé
NF	Note Financière
NT	Note Technique
WMS	Warehouse Management System
RAMED	Régime d'Assistance Médicale pour les Economiquement Démunis
SIAAP	Service des Infrastructures des Actions Ambulatoires Provinciales
PP	Produits Pharmaceutiques